



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mars 2018
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 7 mars 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à mes lettres identiques datées du 2 janvier 2018 ([S/2018/6](#)) et du 5 janvier 2018 ([S/2018/23](#)) et d'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler votre attention sur une violation de l'espace maritime qatarien commise par les Émirats arabes unis.

Le 19 janvier 2018 à 7 h 30, le système de surveillance maritime qatarien a détecté la présence d'une vedette émirienne mise à la mer depuis un navire militaire. La vedette a pénétré dans la zone économique exclusive du Qatar et intercepté le bateau de pêche qatarien n° 17074 à bord duquel se trouvaient sept pêcheurs et un capitaine, tous de nationalité indienne. Ces personnes ont été contraintes, sous la menace des armes, de quitter la zone économique exclusive du Qatar et de pénétrer dans celle des Émirats arabes unis. Le système a observé une série d'éclairs, en provenance de la vedette émirienne et en direction du bateau de pêche qatarien. Compte tenu de cette trajectoire, il est probable que des coups de feu aient été tirés par une seule partie. Les circonstances des faits sont décrites ci-après :

Date et heure	Fait	Coordonnées
19 janvier 2018 07 h 30	Une vedette émirienne a été observée à 1,3 mille marin (soit 2,4 km) de la zone économique exclusive du Qatar.	25° 15 390 N 052° 48 040 E
19 janvier 2018 07 h 33	La vedette émirienne a pénétré dans la zone économique exclusive du Qatar à une vitesse d'environ 40 nœuds par heure et s'est dirigée vers le bateau de pêche qatarien qui se trouvait à 1,2 mille marin (soit 2,2 km) à l'intérieur de cette zone. Sept pêcheurs et un capitaine, tous de nationalité indienne, étaient à bord de ce bateau.	25° 16 020 N 052° 46 380 E
19 janvier 2018 07 h 35	La vedette émirienne a intercepté le bateau de pêche qatarien et a contraint l'équipage, sous la menace des armes, à quitter la zone économique exclusive du Qatar et à pénétrer dans celle des Émirats arabes unis (île de Das).	25° 16 150 N 052° 45 000 E
19 janvier 2018 07 h 47	Le bateau de pêche qatarien et la vedette émirienne ont quitté la zone économique exclusive du Qatar et sont partis en direction de la zone économique exclusive des Émirats arabes unis.	25° 15 370 N 052° 46 150 E



Cet incident est un enlèvement, puisqu'il réunit tous les éléments constitutifs d'un tel crime, et représente un dangereux précédent et une violation des règles internationales. En conséquence, le Qatar condamne fermement ce type de comportement de la part des Émirats arabes unis qui porte atteinte au droit international ainsi qu'aux accords et pactes internationaux pertinents. Il considère que les Émirats arabes unis sont pleinement responsables de la sûreté et de la sécurité de l'équipage susmentionné, d'autant qu'on ignore ce qu'il est advenu de ses membres. Le Qatar demande instamment à la communauté internationale d'amener les Émirats arabes unis à respecter et à appliquer les principes énoncés dans les accords internationaux, à libérer les membres de l'équipage et à restituer le bateau de pêche ainsi que tout bien saisi. Le Qatar a déjà expressément informé l'Organisation maritime internationale que les forces navales émiriennes avaient franchi illégalement les frontières maritimes qatariennes.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente
(Signé) Alya Ahmed Saif **Al-Thani**
